



Analyse FNME-CGT du Document support envoyé par les Ministres

Cette analyse syndicale du document transmis par les ministères en rapport à la transformation d'EDF, fait suite à la réunion avec l'interfédérale le 6 avril dernier en présence du PDG d'EDF.

Toutes les parties titrées et rédactionnelles sont issues « mot pour mot » du document. Les remarques ne se veulent pas exhaustives. Elles tracent les points majeurs d'opposition ou de critique de la FNME-CGT.

Bien qu'étant un document de travail en amont des bilatérales avec chaque Fédération syndicale, nous remarquons que le document est non daté et sans en-tête. Après 2 ans de travail « intensif » du gouvernement et du PDG, la production de ces 3 feuillets interpelle...

1. Un projet industriel stratégique pour consacrer le rôle clé d'EDF dans la transition énergétique.

Document : « EDF dispose d'un parc de production d'électricité parmi les plus décarbonés au monde, grâce au nucléaire et à l'hydro-électricité, et à l'ensemble des atouts pour être le champion de la transition énergétique. »

FNME-CGT : Il est inconcevable - voire orienté - de décorréliser la transition énergétique des notions de service public ou d'intérêt général et de la nécessaire relocalisation des productions pour répondre aux besoins essentiels.

Le parc bas carbone et pilotable doit être pérennisé pour être le véritable socle d'avenir et permettre à la France de répondre aux besoins de la lutte contre le changement climatique, qui à elle seule doit être une préoccupation essentielle. Le projet Hercule est construit pour développer les ENR intermittentes (ENRi) dans un seul but : financier. Le changement d'objet social d'EDF est à l'ordre du jour alors que l'on peut aborder l'avenir d'EDF sous d'autres aspects comme celui d'un véritable Service public !

Document : « Mais pouvoir continuer à jouer un rôle central dans la transition énergétique nécessite que l'entreprise puisse à la fois moderniser son parc de production nucléaire et investir massivement dans les réseaux, dans les énergies renouvelables et dans tous les autres domaines de la transition énergétique. »

FNME-CGT : Il est bon de comprendre que la structure proposée, in fine, ne répond en rien à ces enjeux, pire cela justifiera demain de nouvelles privatisations pour trouver des « ressources financières » nécessaires aux objectifs de développement en France ou à l'international. Ce qui concerne nos territoires, dans un soucis de péréquation de traitement, relève du service public et non du secteur marchand.

Sur les réseaux : Cet item est le plus flagrant. Présent dans la filiale privatisée, « Le tout électrique » est largement porté actuellement par la présidente du directoire d'Enedis qui évalue à 16 Md€ les investissements en dehors du « Turpe ». Serait-ce une préparation à une seconde vague de privatisation ?

Sur les énergies renouvelables : En France, dans le cadre de la transition énergétique, il n'y aurait aucun gain sur les Gaz à effet de serre puisque ces mêmes ENRi se substitueraient à l'énergie nucléaire bas carbone. A l'international, sur les ENRi ce sont des projets financiers qui vivent sur les subventions et la spéculation. Ce ne seront donc pas des projets industriels créateurs d'emplois en France (Exemple de Photowatt, filiale du groupe EDF, pourtant laissée à l'abandon !). On remarque là toute la limite des intentions vertueuses.

Document : « EDF n'est pas en mesure de le faire aujourd'hui du fait de l'inadaptation des mécanismes actuels de régulation économique du nucléaire et de la menace sur les concessions hydroélectriques. EDF est handicapée dans le développement de son projet industriel, pilier de la réussite de la transition énergétique du pays. L'entreprise n'est plus en mesure de financer son développement du fait de la sous rémunération de son activité nucléaire, mais aussi de l'ensemble des incertitudes qui pèsent sur le groupe. Et des dividendes et des pertes de valeur à l'international ... »

Document : « La régulation actuelle du parc nucléaire existant ne garantit en effet pas suffisamment en toutes circonstances la couverture des coûts et ne lui permet pas de réaliser les investissements nécessaires à la poursuite de l'exploitation optimale du parc nucléaire. »

Document : « EDF risque de perdre une partie de ses concessions hydroélectriques compte tenu de l'obligation de mise en concurrence qui prévaut aujourd'hui et des contentieux communautaires en cours. Les développements dans l'hydro-électricité sont bloqués dans l'attente du règlement de ces contentieux. »

FNME-CGT : Comme dit précédemment, ne parlerait-on pas là plutôt d'investissements... juteux... à l'international ! Dixit plus haut : Où sont les projets industriels ? EDF renonce et procède à de la « mise sur étagère » sous pilotage de la rentabilité et des volontés du gouvernement.

La FNME CGT réclame des projets industriels, sociaux et sociétaux ; d'ailleurs elle en propose plusieurs (Ex : Reconversion de la centrale de Cordemais, Projet Hydr'Alu en soutien aux industriels électro-intensifs, STEPs). Au mieux, ils bénéficient d'un timide soutien mais majoritairement, ils sont écartés !

L'entreprise ne serait plus en mesure de financer son développement mais la réalité sera-t-elle plutôt que l'entreprise n'est plus en mesure de financer les dividendes aux actionnaires et les paris hasardeux engendrant des pertes de valeur à l'international. Ce sont des choix politiques qui ont amenés l'entreprise dans une situation tendue en restant subordonnée aux besoins du capital et non au maintien de nos industries, dans le cadre de l'intérêt général.

FNME-CGT : Si on souhaite une bonne régulation en remplaçant les outils existants : il faudra plus de 49€/MWh annoncés lors de la rencontre du 6 avril !. Rappelons également que dans le cadre réglementaire actuel, la France peut, en application des lois de la République (article L337-14 du code de l'Énergie), relever le tarif de l'ARENH. De plus le montant du préjudice qui sert d'alibi à Hercule depuis deux ans n'a toujours pas été communiqué. Ni aux Fédérations, ni aux parlementaires.

FNME-CGT : A qui la faute ? N'oublions pas de préciser que sans la privatisation de 2004 et du passage du statut d'EPIC à SA ; nous n'en serions pas là. D'autres choix sont possibles et permis par les directives européennes. L'Europe n'a aucune contre-indication sur le statut des entreprises. Le retour à une ou des EPIC peut aussi y remédier ! La notion des Services d'Intérêt Économique Général, permission européenne, est possible pour être confié aux EPICs : Dixit les Directions Générales de la Concurrence et de l'Énergie (Garant du respect des règles européennes), ce serait un choix complexe MAIS possible ! et qui répondrait mieux à la véritable « raison d'être » d'EDF.

Document : « Dans le même temps, les grands concurrents européens d'EDF investissent massivement sur tous ces sujets. Le Gouvernement ne souhaite pas qu'EDF soit reléguée au second plan sur ces enjeux majeurs de la transition énergétique. Si rien n'est fait, le déclin du groupe EDF est inexorable, au détriment de l'ensemble de la collectivité nationale comme des salariés du groupe. »

FNME-CGT : Et si on parlait du bilan pour mieux nous soigner ! Et si on parlait services publics au lieu de concurrence ! Dépassons le cadre de l'entreprise pour voir si nous sommes assis sur le meilleur des modèles pour affronter la transition énergétique. 75 ans après la nationalisation de l'électricité et du gaz, nous sommes bien loin des valeurs fondatrices. D'où la nécessité d'un bilan de la déréglementation du secteur de l'énergie. Qui sont les concurrents d'EDF ? L'énergie ne doit pas être une marchandise et doit donc sortir du marché. A partir de là, il n'y a plus de notion de concurrence mais de travail commun.

Hercule parle des concurrents sur le marché mondial des ENR et toute la tromperie est ici. ENEL et Iberdrola ne disposent pas de parcs de production bas carbone. Ils investissent 6 Mds € par an dans le business ENR. Pour continuer ce match fou, leurs premiers actionnaires sont désormais chinois et qataris. Voilà le nouveau jeu auquel veut nous faire participer le PDG et son directeur du Pôle Renouvelables d'EDF.

FNME-CGT : Le constat de ce que traverse l'entreprise est à l'identique de la solution, purement financier. Malheureusement c'est bien restrictif. Il eut été plus juste d'y associer un bilan des 20 dernières années sur les transformations et leurs impacts pour la population ainsi qu'un état des lieux des besoins de la nation sur les enjeux d'avenir !

2. Un projet pour préserver les atouts d'EDF dans un cadre européen.

Document : « La libéralisation du marché de l'électricité au niveau européen a été engagée depuis la fin des années 90. Elle a depuis été poursuivie et validée par tous les gouvernements qui se sont succédés. »

FNME-CGT : Mais tous se refusent d'en faire un bilan ! Et si le courage politique était de le faire plutôt que de s'enfoncer dans le gouffre ? Pourtant de nombreux exemples récents nous montrent les conséquences de cette voie libérale et les choix à faire pour revenir à la raison : Exemple du Texas & du Mexique ! La fuite en avant continue donc pour faire plaisir à tous les gouvernements qui ont été dans l'erreur ? La FNME-CGT est opposée à ces directives depuis le début. En 2005, les Français avaient déjà dit par référendum que ces processus devaient prendre fin.

Document : « Tous les gouvernements ont dit vouloir préserver le groupe d'EDF en France, ses concessions hydro-électriques, son parc nucléaire, les tarifs, etc. Mais aucun de ces gouvernements n'a construit un modèle qui permet de le faire. Aucun n'a expliqué comment EDF peut se développer en conservant ses racines historiques. »

FNME-CGT : Aucun gouvernement n'a cherché à préserver l'accès à ce bien de première nécessité pour l'ensemble des citoyens avec cette idée de péréquation de traitement et tarifaire. Nous avons pourtant les meilleurs résultats « techniques » en continuité et en qualité de services ! Les seuls soucis des gouvernements ont été le versement des dividendes au détriment de tout le reste. Et pire, ils ont ratifié les lois décidées pour permettre le développement de la concurrence (NOME, Transition Énergétique et Croissance Verte) au détriment des usagers et des intérêts de la nation. L'Europe étant construite uniquement autour de la finance, les gouvernements « adhérents » ne sont que dans cette logique. Si les autres gouvernements n'ont rien fait, cela empêche-t-il la France de faire d'autres choix ?

Document : « Le Gouvernement, en lien étroit avec EDF, a donc engagé des discussions avec la Commission européenne pour donner à l'entreprise les moyens de jouer un rôle clé dans la transition énergétique, tout en respectant les règles du marché européen de l'électricité. Il a fondé sa demande d'évolution de la régulation de la production nucléaire existante par la contribution majeure de celle-ci à la politique énergétique française bas carbone. »

Document : « Le projet porté par le Gouvernement assurerait la pérennisation de l'ensemble des missions de service public d'EDF et le statut d'entreprise publique de l'ensemble de ses activités, il garantirait l'avenir d'EDF à travers une juste rémunération de son activité de production nucléaire, et garantirait le maintien des concessions hydroélectriques. Il reposerait sur une détention d'EDF SA à 100% par l'État. »

FNME-CGT : La régulation n'est qu'un pansement sur une jambe de bois face à un marché qui n'est basé que sur la logique offre/demande. Si on ajoute les effets de la production intermittente artificiellement développée à coup de subventions, on aboutit à un système hautement spéculatif qui ne protégera jamais les usagers, ni les outils pilotables, devant compenser ces intermittences, de plus en plus sollicités et malmenés. Ne parlons même pas de la désindustrialisation qui en découle pour délocaliser et compenser les augmentations de tarifs par les gains sur les coûts de main d'œuvre. Bel exemple de lutte contre le dumping social pourtant porté par l'Europe !

FNME-CGT : Un discours « main sur le cœur » tellement entendu précédemment... Rappelons nous le « Il n'y aura pas de privatisation d'EDF et Gaz De France, c'est clair, simple et net » et tous ces effets d'annonce identiques avant la privatisation de GDF !

Sur le 100% détenu par l'état : Attention aux faux concepts de « Renationalisation » qui n'en porteraient que le terme. Pourquoi alors conserver le statut de SA ? Pour permettre un retour au privé ? Pour éviter le débat parlementaire ? Et comment répondre à ses missions de service public avec séparation de toutes les activités en sociétés distinctes ?

FNME-CGT : Sur cette 2^{ème} partie, on renvoie les fautes et on pose de fausses intentions « main sur le cœur ». Il ne faut pas s'y tromper, les promesses n'engagent que ceux qui les croient et cette même partie en est bien l'exemple !

3. Ce projet serait débattu au Parlement et soumis aux instances de dialogue social et de gouvernance d'EDF.

Document : « La négociation avec la Commission définit le champ des possibles, mais ne préemptera pas un débat au Parlement sur l'avenir d'EDF à qui sera soumis ce projet s'il est décidé. »

FNME-CGT : La construction de la phrase est importante et il faut sans doute conclure : Le projet décidé sera mis en débat au Parlement. Bien que le débat au Parlement soit un minimum, la vraie question est : Des lignes bougeraient-elles ? Y aurait-il un réel débat ? Les points durs seront-ils actés par voie d'ordonnances ? Et quels sont clairement ces champs de négociation entre la Commission européenne et la France ?

Document : « La réorganisation du groupe devrait être soumise aux instances de représentation du personnel en s'intégrant dans le cadre défini par le Parlement et en tenant compte des contreparties nécessaires aux acquis sur le nucléaire et l'hydro-électricité. »

FNME-CGT : Là encore la sémantique est importante. Pourquoi « devrait » et pas « sera » comme dans le 1^{er} alinéa ? De plus le mot « contreparties » ne laisse rien augurer de bon !

Le passage au CSE Central pour modification d'organisation de l'entreprise est de toute façon obligatoire. Pour autant, cet avis ne serait que consultatif et nous avons l'habitude désormais des passages en force pratiqués par cette direction qui préfère plaire aux agences de notation que de faire les choix avec le personnel et ses élus.

Document : « Enfin, cette réorganisation serait soumise aux décisions des instances de gouvernance du Groupe EDF. »

FNME-CGT : Combinaison des 2 remarques précédentes : Pourquoi le conditionnel « serait » ? Qu'il y ait débat dans les instances du Groupe EDF, c'est un minimum. Le Conseil d'Administration dont il est ici question est conduit à marche forcée avec débats minimums permanents et votes à la hussarde. Seuls les administrateurs salariés savent s'opposer mais ils sont minoritaires.

FNME-CGT : La partie 3 est une partie pour « faire plaisir » et tenter de « rassurer » les élus politiques d'opposition et les OS. Le Parlement comme les instances seront des cases à cocher dans ce passage en force, seul le rapport de force construit avec les salariés, retraités des IEG, et les usagers fera bouger les lignes. Il faut être extrêmement vigilant sur cette partie dite de dialogue social qui pourrait faire croire que nous serions associés au schéma de cette réorganisation.

4. Ce projet se ferait sans toucher au statut social et dans le maintien de l'unité sociale et humaine du groupe EDF.

Document : « Le périmètre actuel du statut des IEG appliqué à EDF ne serait en rien modifié par l'évolution de la régulation du nucléaire, ni par les modifications internes au Groupe. »

FNME-CGT : De toute façon, la loi doit s'appliquer aux différentes sociétés qui seraient le fruit du démantèlement donc cet engagement est gratuit. Mais on peut noter que ce PDG n'a jamais autant causé du Statut que depuis le projet Hercule... Auparavant il s'agissait pour lui d'une cible à cartonner. Pour autant nombre d'activités verront à court terme l'application du Statut se poser. A EDF Commerce notamment où la situation de dumping deviendra la même que celle d'EDF Renouvelables, filiale hors statut pour raison de concurrence d'après le Pdg... Et quels seront les impacts de ces choix sur les activités sociales de l'énergie ?

Document : « La mobilité des salariés du groupe EDF continuerait à s'inscrire dans les règles et principes actuellement en vigueur, entre toutes les entités du groupe, à l'exception de certains cadres dirigeants ayant des fonctions exécutives ou accès à des informations particulièrement sensibles. »

FNME-CGT : Des cadres dirigeants qui seront donc soumis à des informations à ne pas partager entre les trois sociétés...C'est à travers cette phrase que nous trouvons la confirmation de la mise en concurrence des moyens de production. Pour la mobilité des autres salariés, nous connaissons déjà les règles infernales qui règnent entre EDF et ENEDIS à ce jour avec la règle du 1 pour 1 notamment. La mobilité ne s'y trouvera donc que complexifiée

FNME-CGT : La 4^{ème} partie vise à rassurer voire endormir les représentants des salariés et les salariés eux-mêmes.

5. Ce projet garantirait le financement pérenne du parc nucléaire existant et permettrait de stabiliser financièrement EDF et de protéger les consommateurs.

Document : « Ce projet instaurerait une régulation symétrique et équilibrée du parc nucléaire existant (incluant Flamanville 3) en mettant fin à l'ARENH sans attendre 2026. Cette régulation permettrait de :

- sécuriser pour EDF la couverture des coûts complets du parc nucléaire existant, selon une évaluation objective des coûts par le régulateur ;
- garantir ainsi la capacité d'investissement d'EDF dans ses installations existantes et dans la transition énergétique. »

Document : « Le niveau de prix obtenu pour la production nucléaire, serait régulé par la Commission de Régulation de l'Energie et permettrait de couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation, des amortissements et la rémunération du capital sur la durée de vie du parc nucléaire historique. Ce mécanisme de régulation donnerait à EDF la visibilité permettant de réaliser son programme d'investissements dans le parc pour que la France puisse continuer à disposer de cette électricité décarbonée. La production nucléaire ne serait donc plus soumise aux fluctuations des prix de marché. ».

Document : « Cette nouvelle régulation apporterait un cadre de développement adapté à l'activité de production nucléaire dont l'équilibre économique serait assuré, sans nécessiter de financements de la part des autres composantes du groupe EDF. »

FNME-CGT : Nous nous sommes toujours opposés à la loi NOME et à l'ARENH depuis la décision de sa création en 2010. Il est incroyable que ceux qui l'ont porté (financiers, président actuel de la CRE...) soient les mêmes qui la critique aujourd'hui... En fait non ! Il s'agissait d'une première étape. La spoliation de 25% de la production deviendrait par Hercule, une spoliation à 100%. La production nucléaire est totalement mise à disposition sur le marché concurrentiel. Les agents de la DPN ne travailleraient plus pour le Service Public mais pour le marché de l'électricité. Un sens au travail totalement opposé.

FNME-CGT : Encore un fois, il suffit d'appliquer le Code de l'Energie pour réévaluer le prix de l'ARENH. Attention avec Hercule, la production nucléaire serait totalement soumise au marché ! Avec des volumes devant être garantis deux ans à l'avance, il est simple de comprendre la pression qui va s'exercer pour avoir les tranches disponibles. Pression accrue sur les personnels statutaires comme les prestataires et donc un véritable danger pour la sûreté nucléaire.

FNME-CGT : Si cela ne s'appelle pas un démantèlement on se demande ce que c'est ! Il ya aussi un effet de déresponsabilisation puisque le parc nucléaire ne travaillerait plus pour les usagers finaux mais pour le marché. Et sans lien de cohérence avec EDF Commerce et le reste des entités du groupe.

Document : « Ce projet protégerait par ailleurs les consommateurs français contre la volatilité et des hausses excessives des prix de l'électricité, en leur offrant, dans la durée, le bénéfice de la compétitivité du parc nucléaire. »

FNME-CGT : La nouvelle régulation envisagée constitue une fuite en avant car le bilan de la déréglementation n'est pas posée sur table. Dans le cadre actuel du marché, l'absence de visibilité à long terme des prix empêche tout investissement dans des moyens de production neufs, quelle que soit la filière retenue. Cette volatilité devient de plus en plus forte avec la croissance des ENRi, largement subventionnées. En effet, ces dernières bénéficient d'une priorité d'injection sur le réseau bien qu'elles soient à l'abri des affres du marché grâce aux obligations d'achat ou compléments de rémunération.

Avec ces règles européennes de protectionnisme de la concurrence, seuls les producteurs « historiques » sont exposés à ce marché puisque tous les nouveaux investissements sont subventionnés comme le cycle combiné gaz (CCG) de Landivisiau et la totalité des ENRi. Aussi, les décisions d'investissement sont aujourd'hui prises par des opérateurs qui échappent aux risques du marché par appels d'offres pour couvrir des déficits et qui bénéficient de mécanismes existants pour leur assurer des revenus garantis.

Et avec quelle ambition sur les investissements à venir pour éviter le désastre subi par Fla3 dans la discontinuité du cycle de construction ? Les réorganisations successives imposées (inclusion d'Areva NP, Framatome) ont pesé dans les rôles de chacun et les organisations de travail faisant passer les expertises métiers loin derrière les logiques projets ou financières inadaptées au cycle de long terme qui mérite une gestion particulière à base de retours d'expérience et non de politique RH élitiste.

Par ailleurs, trop de détails sont absents du document. La régulation s'appliquerait sur l'ensemble de la production d'environ 400TWh mais avec quelle limite de durée ? A qui profiterait la régulation sur le marché si ce n'est qu'à sécuriser les traders ? Quels impacts sur le TRVE ? Quelles méthodes pour établir la régulation et la mettre à jour ? Etablirait-on un examen des coûts comptables ?

FNME-CGT : La libéralisation du marché de l'électricité mis en œuvre depuis 20 ans a couvert une vaste opération de pillage du service public au profit de spéculateurs privés et n'a pas démontré son efficacité pour faire baisser le prix de l'électricité pour les usagers, ni pour enclencher les investissements utiles et indispensables pour l'avenir.

Avec comme conséquences : le délitement du tissu industriel par la financiarisation et de la rentabilité à court terme (G.E, Industeel, Schneider Electric, etc.), les pertes de compétences collectives tant chez les grands donneurs d'ordre (EDF, Areva, Framatome...) que chez les fournisseurs. L'insuccès de Flamanville démontre qu'EDF ayant été avalée par les politiques ultralibérales, européennes comme nationales, au rang de bête à abattre, la gestion et le renouvellement des installations ne lui ont été confiés qu' « au rabais », en pensant implicitement que la surveillance de l'ASN suffirait !

L'affaiblissement d'EDF, a rendu l'exploitant nucléaire dans l'incapacité d'exercer pleinement son rôle et est une des causes majeures de l'insuccès de Flamanville3, à l'opposé du succès de la mise en œuvre du parc nucléaire historique.

La sûreté nucléaire, souci majeur de l'opinion publique et condition sine qua non de la pérennité du nucléaire civil, est en premier lieu de la responsabilité du propriétaire exploitant. Il est indispensable qu'EDF demeure une entreprise saine, financièrement, socialement, et, en quelque sorte, intellectuellement !

Aussi, les salariés doivent disposer de bonnes conditions de travail, de moyens humains et financiers suffisamment dimensionnés en opposition des différents plans d'économie (Mimosa /phare et balises) qui ont dégradé notre capacité à bien exploiter et maintenir le parc existant.

Il est aussi curieux de remettre les consommateurs comme grands bénéficiaires de ce qui justifie Hercule : une meilleure régulation de la production nucléaire quand depuis 2004, le système proposé a fait de leur facture un centre de dépenses important précipitant bon nombre d'entre eux dans la précarité énergétique que l'on soigne à coups de billets de 250€ annuel quand bien souvent ils vivent dans des passoires thermiques !

6. Ce projet mettrait fin au contentieux européen sur les concessions hydrauliques et assurerait leur maintien pérenne chez EDF.

Document : « La négociation en cours vise à permettre l'absence de remise en concurrence de l'ensemble des concessions exploitées aujourd'hui par EDF. »

FNME-CGT : Plusieurs aspects majeurs :

- « permettre l'absence de remise en concurrence » n'est pas le terme exact à employer, le principe posé sur la table permet simplement de « déroger » à la mise en concurrence « tant que la société remplit les critères du contrat de quasi régie »,
- Cette mise en concurrence n'aurait jamais été un problème si l'entreprise n'avait pas changé de statut juridique,
- Quid de la contrepartie pour les concessions déjà échues qui resteraient dans le périmètre ? Quid de l'impact sur les concessions n'étant pas exploitées par EDF ? EDF cloisonnerait ainsi ses concessions et pourrait se porter candidat sur les autres ? Et l'Europe accepterait ça ? Qu'en serait-il pour toute la petite hydraulique ?

Document : « Le projet mettrait ainsi un terme aux deux procédures européennes en cours sur l'hydroélectricité en permettant de maintenir un périmètre inchangé avec toutes les concessions hydrauliques exploitées par EDF, y compris celles qui ont déjà expiré. Il permettrait de relancer des projets de développement du parc hydraulique actuellement bloqués par le contentieux européen. »

FNME-CGT : Est-ce réellement ceci qui bloquait les investissements OU plutôt les objectifs de rentabilité à court terme ? Quelles garanties que l'Europe fermerait les yeux sur le marché biaisé que cela créerait en France ? Ne mettrait-on pas fin à un contentieux (Chose à laquelle nous ne croyons pas sauf à penser qu'il y aurait un deal autour du sujet !) pour en ouvrir un autre sur les marchés publics ?

Document : « Il nécessiterait la création d'une quasi-régie, c'est-à-dire le maintien intégral de ces activités dans une société détenue à 100% par EDF. Cette société serait sous contrôle de l'État pour ce qui concerne sa gouvernance et ses décisions stratégiques. »

FNME-CGT : Une quasi-régie est une forme de contrat entre l'Etat et une société à créer. La société étant une filiale d'EDF SA, elle devrait donc avoir une propriété et un contrôle analogue (100% public). La quasi-régie serait donc indirecte. Bien que nous voyons dans sa construction des éléments non conformes au droit européen et aux critères attendus. Si tel était le cas : Quelle serait la forme juridique de la société ? Les collectivités seront-elles heureuses d'apprendre qu'elles n'auront aucun

d'interpellation dans le contrôle de la société pour la gestion de l'eau notamment ?

Document : « Cette quasi-régie ne concernerait que les concessions exploitées par EDF. La mise en place de ce schéma ne préjuge pas des orientations qui seront données à l'exploitation des installations par d'autres concessionnaires (CNR, SHEM...) qui font l'objet de travaux dédiés. »

FNME-CGT : Comment créer un système à 2 vitesses, accepté et acceptable par l'Europe ? Quel serait le principe à long terme sur les concessions détenues par la SHEM et la CNR.

Si l'imposition européenne n'a jamais abouti, c'est qu'elle pose la question de la gestion de l'eau, de la biodiversité dans nos territoires mais également de l'implication de ces derniers dans la maîtrise des choix. Cette question n'est pas traitée par la quasi-régie 100%EDF. Pire, l'argumentaire est purement axé sur l'aspect « production d'énergie » (Point majeur à l'origine des concessions) faisant fi des nécessaires contraintes sur la gestion de l'eau. In fine, la quasi-régie sera-t-elle en charge de la gestion de l'eau (Irrigation, maintien des ressources, neige de culture, gestion des crues, tourisme...) ou sommes-nous là face à une voie visant à purement rentabiliser le productible en soustrayant la gestion de l'eau ? La gestion de l'eau devra-t-elle, à terme, être financée par une nouvelle taxe sur les factures des usagers ?

Pour la FNME-CGT, tant que le signal prix du marché de l'électricité sera l'unique signal incitatif à la production électrique, nous ne considérerons pas que les enjeux de la gestion de l'eau et de la biodiversité soient jugés comme prioritaires. Alors que nous rencontrons déjà d'énormes difficultés à concilier les multi usages de l'eau sur certains territoires (PACA par ex.), le changement climatique va avoir un impact certain sur notre capacité à produire pour le réseau. En conséquence, il est urgent de réfléchir à une rémunération particulière pour couvrir les coûts de production et les nouveaux projets d'un outil capable d'être le seul stockage de masse des ENRs si on lui en donne la capacité (Construction de Steps).

L'idée serait d'aller au-delà d'une régulation comme celle proposée pour l'outil nucléaire : une rémunération à la « disponibilité » comme EDF le pratique à l'international quand elle n'arrive pas à sécuriser les apports de la ressource en eau.

Cette forme de régulation pourrait très bien s'appliquer aux outils pilotables permettant des cycles de maintenance complémentaires et mutualisés comme c'est le cas aujourd'hui et comme ça ne le sera pas demain ! Nous parlerions là de service public de l'énergie et de l'eau. Deux véritables enjeux conjoints de demain !

FNME-CGT : La partie 6 vise à éloigner les interlocuteurs du sujet central. On y mélange principe et structure sans donner les vrais détails. Ces détails sont, à notre sens, bien loin d'être acceptés par la Commission européenne. Le système de recours à ce principe de quasi-régie est un moyen de réaffirmer le marché pour spéculer sur le « MW Hydro » en faisant payer à terme les usagers, tout ceci derrière un joli discours, de nouveau la main sur le cœur, et en s'affranchissant des contraintes de service public liées aux usages de l'eau. **Cette gestion des usages de l'eau, faisant pleinement partie de l'activité des ouvrages hydrauliques, ne doit pas « simplement » faire partie de la belle histoire ou être traduite par de belles intentions. Ce doit être inscrit au même titre que l'aspect énergétique.**

Aspect énergétique + Utilisation du système de marché = Quasi-Régie

Aspect énergétique + Tous les usages de l'eau = SIEG

7. Ce projet consacrerait une détention par l'État à 100% du parc nucléaire, thermique et hydraulique.

Document : « Le schéma de gouvernance qui serait proposé à la Commission européenne reposerait sur une réorganisation interne du groupe EDF autour d'EDF SA, reposant sur trois composantes du Groupe :

EDF SA resterait la société tête de Groupe. EDF SA ne serait plus cotée en bourse et serait détenue à 100% par l'Etat afin de garantir le statut de quasi-régie de l'activité hydraulique et d'assurer la pérennisation de ses missions de service public. Elle regrouperait la production nucléaire et thermique existante en France, les services d'ingénierie et les fonctions centrales du Groupe (environ 70 000 salariés).

EDF SA détiendrait : (i) les filiales nucléaires actuelles (Framatome, Edvance, EDF Energy, la participation dans Taishan), (ii) la participation dans RTE via CTE, ainsi que : Une entité EDF Hydroélectricité (dont le nom pourrait faire l'objet d'une consultation des salariés d'EDF) regroupant l'ensemble des activités hydro-électriques portées par le Groupe. EDF Hydroélectricité serait détenue à 100% par EDF SA.

Une filiale contrôlée très majoritairement par EDF SA consacrée principalement au développement des activités renouvelables et aux réseaux de distribution (Enedis)

FNME-CGT : Il s'agit bien de la création de trois sociétés distinctes. Le démantèlement d'EDF avec des propriétaires différents, des dirigeants différents, des stratégies différentes.

Au-delà de ce constat, de multiples questions attendent toujours des réponses:

- L'ingénierie qui est citée dans EDF SA, que devient-elle au niveau de la production hydraulique surtout avec nos ambitions à l'international ?
- Où serait la recherche et le développement ? EDF International ? Commerce ? Les fonctions supports (DTEO) (qui ne sont pas nécessairement les fonctions centrales, en sachant qu'une filiale hors statut existe déjà sur ces activités) ?
- Comment pourraient fonctionner les échanges entre l'ingénierie et la R&D pour l'ensemble du Groupe
- Quel serait le statut de « l'entité EDF Hydroélectricité » ?
- Comment serait traitée la rémunération de « l'entité EDF Hydro » ? Qui aurait en main le trading du « MW Hydro » ?
- Pour la filiale, qu'est-ce que « très majoritairement » ? Et surtout pour combien de temps ! La part de l'état majoritaire ne tient qu'à un fil, l'histoire parle d'elle-même !
- Enedis dans cette filiale : comment réaliser ses missions de service public ? comment gérer la question des concessions avec cette structuration ? ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, Enedis est filiale d'EDF et que selon le gouvernement, ça fonctionne, que ce schéma n'est pas un suicide pour le réseau : les investissements déjà difficiles aujourd'hui, la rémunération des salariés, parents pauvres du groupe, seront encore plus pregnantes avec des objectifs financiers plus impactants.
- In fine, utilisera-t-on de l'argent des factures (exemple du Turpe) pour jouer à l'international ?

FNME-CGT : La partie 7 n'a qu'un seul but : réaffirmer la notion de marché à travers la réorganisation posée ! Nous sommes donc toujours sur le projet Hercule 2019-2020. C'est bien un éclatement de l'entreprise actuelle qui nous est imposé alors que les éléments de langage vendent un Groupe Intégré !!! Si la notion est comprise par le monde de la finance, ce groupe désintégré opérationnellement représentera des difficultés opérationnelles au quotidien pour les salariés. Rappelons nous la séparation ENEDIS/Commerce et la désoptimisation engendrée. Enfin, cette transformation nécessitera de l'argent public pour être mise en oeuvre et ce seront les usagers qui la paieront une deuxième fois par l'augmentation de leurs factures, sans être ni informés, ni consultés.

8. Ce projet créerait une filiale très majoritairement publique dédiée à la transition énergétique, aux renouvelables et aux réseaux

Document : « Cette filiale EDF Energies Nouvelles et Réseau rassemblerait les activités liées à la distribution d'électricité (Enedis), aux énergies renouvelables, à la fourniture d'énergies (dont Dalkia) , aux systèmes énergétiques insulaires (EDF SEI et EDF PEI), aux services énergétiques aux clients et aux nouveaux usages de l'électricité (environ 86 000 salariés), ainsi que les autres filiales et participations internationales (Edison, Luminus, etc..).

Document : « EDF Energies Nouvelles et Réseau serait une entreprise du secteur public en étant détenue majoritairement par EDF SA. Des garanties légales seraient données sur le maintien de cette filiale dans le secteur public, notamment sur un seuil de détention minimal par EDF SA, au même titre qu'aujourd'hui EDF SA dispose de garanties de rester dans le secteur public. Cette entité resterait intégrée sur les plans humain, stratégique, financier, comptable et juridique au sein du Groupe EDF.

Document : « Elle disposerait de tous les moyens pour assurer le financement de l'ensemble de ses composantes et se développer en France, en Europe et dans le monde. Elle pourrait développer des synergies entre ses activités opérant au plus près des clients (réseaux intelligents de distribution, énergies renouvelables, efficacité énergétique), dans un contexte où la transition énergétique s'inscrit au cœur des territoires et en partenariat avec les collectivités locales.

Document : « Sous réserve de l'accord de la Commission européenne, EDF SA serait autorisée à souscrire à des opérations en capital d'EDF Energies Nouvelles et Réseau à condition de ne pas utiliser l'aide financière perçue au titre de la régulation depuis sa mise en place.

FNME-CGT : Ce n'est ni plus ni moins que le descriptif d'EDF vert dans le projet Hercule. L'impact sur la place d'Enedis ou des services insulaires dans cette filiale n'est jamais abordé. Pourtant la privatisation n'y serait pas sans impact. Les investissements et emplois SEI sont financés par la CSPE et ce sont des actionnaires de la future société qui vont rafler la mise... C'est mieux que le Casino ! EDF étant en monopole Outre-mer, l'affaire est sans risque financier mais attention aux risques sociaux ! Il s'agit d'un abandon de l'Etat sur ces territoires où le Service Public doit être renforcé et non bradé !

FNME-CGT : Le « majoritairement » n'est pas là pour nous rassurer... Pour combien de temps ? (des lois pour défaire d'autres lois sous prétexte de besoin de financement, on connaît la musique !) Comment mener une politique énergétique sans avoir le plein contrôle ? Nous rappelons que l'état structurel actuel du groupe EDF n'est pas pour autant acceptable et ne peut servir de base à une politique énergétique qui vise l'avenir et l'intérêt général.

FNME-CGT : Les financements publics serviront donc bien à « jouer » sur le marché mondial avant de traiter les besoins nationaux et européens (Comment par ailleurs ce vase communicant pourrait-il être acceptable par la Commission européenne ?) On comprend que c'est le but principal de la manœuvre qui confirme que la raison d'être d'EDF n'a pas été instruite pour rien : Ignorer le Service Public imaginé en 1946 pour devenir un groupe à business rapide et mondial sur le marché ENR. La genèse du projet sort des banques d'affaires qui calculent ces opportunités. On sort définitivement de l'ADN d'EDF !

FNME-CGT : « Sous réserve de l'accord de la Commission européenne » mais comment peut-on croire que cela est acceptable du point de vue européen. Comment peut-on imaginer que cette filiale participerait aux nécessaires investissements aux côtés des actionnaires privés qui ne recherchent que la rentabilité et les dividendes ?

Document : « L'activité de distribution serait confortée, continuant à s'inscrire dans le cadre de régulation défini par la Commission de Régulation de l'Énergie et dans le cadre des concessions de distribution en partenariat avec les territoires. Enedis, étant détenue à 100% par EDF Energies Nouvelles et Réseau, continuerait à disposer du statut d'entreprise publique, tout en bénéficiant de financements adaptés à son développement. Le système concessif de la distribution d'électricité, le quasi-monopole de fait et la péréquation tarifaire seraient préservés et renforcés par la loi. »

Document : « Les activités dans les territoires non interconnectés (EDF SEI et EDF PEI) resteraient identiques à aujourd'hui. Leur cadre réglementaire (tarif de réseau, tarifs réglementés, compensation des charges de service public de l'électricité), sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie, serait maintenu.

Document : « Cette nouvelle organisation devrait s'accompagner de la mise en oeuvre de mesures visant à prévenir, pour respecter le droit européen, les risques de subventions croisées et devant permettre de garantir le respect des règles de concurrence pour les activités non régulées. »

FNME-CGT : Quelles seront les capacités d'intervention des collectivités à côté de l'actionnariat privé ? Quels choix feront ces collectivités pour se préserver de cette situation ? sans parler des lois telles MAPTAM et de la régionalisation de certaines prérogatives énergétique. L'appel des sirènes d'un retour aux régies n'est pas loin et il ne restera que les coûts à supporter pour cette société.

FNME-CGT : C'est une belle phrase au milieu du reste mais les particularités du système insulaire ne peuvent s'y résumer ainsi. De plus, comment garantir que le fait que cette entité soit placée dans une filiale privatisée n'entraîne pas des dommages collatéraux sur les mesures aujourd'hui applicables. Le cadre réglementaire serait maintenu et contrôlé mais serait-il toujours applicable ?

FNME-CGT : Cette simple phrase a toute son importance et démontre quelque part que le projet n'est pas garanti, loin de là ! Comment peut-on dire qu'il faut des garanties pour éviter les subventions croisées et ne jamais marquer explicitement l'indépendance de chaque société dans le reste du document .

Conclusion FNME-CGT :

Ce projet posé sur la table n'est qu'un démantèlement d'EDF, avec la concurrence entre moyens de production à la sauce bruxelloise, pour engager un processus de privatisation : Bref un Hercule réchauffé !

« Une heureuse annonce ? », la belle affaire ! :

Les salariés pourront proposer des noms à ces sociétés sacrifiées ! Quel mépris pour ces mêmes travailleurs qui font vivre, à eux seuls, le service public...

Enfin, il est inimaginable que la Commission accepte les flux financiers croisés entre les structures et c'est pourtant ce que souhaite EDF et le gouvernement. Sinon leur jeu sur le marché mondial et leur volonté de changement d'objet social de l'entreprise ne pourraient aboutir. Deux axes sont identifiables à la stratégie du gouvernement et du PDG d'EDF :

- Côté Face, présenter ce dossier, non viable et profondément libéral, aux Fédérations syndicales pour trouver un accompagnement et qu'elles se portent caution devant la Commission européenne
- Côté Pile, présenter volontairement un dossier inacceptable pour que les Fédérations syndicales s'y opposent. C'est pour eux un alibi qui renvoie la responsabilité d'échec sur les Fédérations syndicales. Un chantage organisé !

Dans les deux cas, c'est une réelle difficulté pour un gouvernement qui ne veut soi-disant pas d'opposition sociale de peur de passer pour un mauvais élève à quelques mois des présidentielles et du contrôle européen.

Il n'est pas question que les OS et a fortiori la CGT accompagnent ce dossier à ce stade. Agiter un épouvantail renforce notre détermination à retirer ce projet néfaste. Les syndicats ne sont pas des supplétifs à l'incapacité des classes dirigeantes.

La position de la FNME-CGT est donc claire :

Pas de compromis possible. **Le retrait du projet Hercule est un impératif pour assurer un avenir au service public !** Un bilan de ces 20 années de déréglementation et des choix pour un meilleur avenir et une véritable transition énergétique pour tous sont incontournables. Le Programme Progressiste de l'Energie de la FNME-CGT est la solution. La FNME-CGT mettra ce dossier dans les mains du personnel et, avec son appui, interpellera les candidats aux élections départementales, régionales mais également demain à ceux qui le seront pour les législatives et la présidentielle.